Sisam
Petite enfance Enfance Jeunesse
Syndicat Intercommunal
Sciez-Anthy-Margencel

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL SYNDICAL

Le jeudi 29 octobre 2026 à 19 h 30
Au siège du SISAM

L'an deux mille vingt-six, le 29 octobre à 19 h 30, le Conseil syndical, dûment convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni en séance ordinaire au siège du SISAM, sous la présidence de Mme Fatima BOUVIER, présidente.

Date de convocation du Conseil syndical : le 23 octobre 2026

Membres en exercice : 9
Membres présents avec voix délibérative : 9
Quorum : 5

PRÉSENTS :

Fatima BOUVIER, Christine MARTINELLI, Nathalie MAZARS, Magali LIOTARD, Mélanie AYISSI-DUBOULOZ, Rémy VIOUT, Audrey AVEZARD, Sophie ANTIGNY, Pauline LENFANT.

Présentation de l'étude financière du SISAM – Cabinet Stratorial

M. Alexis Thieland, représentant du cabinet Stratorial, spécialisé dans le conseil en gestion et en finances des collectivités locales, présente les conclusions de l'étude financière réalisée pour le SISAM.
Cette étude comprend une analyse rétrospective des finances du syndicat ainsi qu'une projection pluriannuelle intégrant les projets de nouvelles crèches.
L'analyse met en évidence la bonne gestion financière du SISAM et la situation financière saine du syndicat, malgré une progression importante des charges de fonctionnement liée au développement de ses compétences et des services proposés à la population. La gestion des excédents a notamment permis de contenir, voire de réduire certaines années, les contributions des communes membres, tout en poursuivant les investissements nécessaires.
Pour l'avenir, l'étude préconise de maintenir un fonds de roulement suffisant, correspondant à plusieurs mois de dépenses de fonctionnement, afin de sécuriser la trésorerie et de faire face aux

besoins futurs. L'objectif est également de définir une trajectoire financière pluriannuelle permettant de lisser les contributions communales et d'éviter des variations trop importantes d'une année sur l'autre.
Les projets de nouvelles crèches apparaissent financièrement envisageables, sous réserve d'une adaptation progressive des contributions des communes. Le principal enjeu réside davantage dans les charges de fonctionnement générées par ces nouveaux équipements que dans le financement des constructions elles-mêmes.
Plusieurs leviers pourraient néanmoins permettre de limiter l'effort financier des communes. La vente de places de crèche à des entreprises constitue notamment une piste intéressante pour réduire les charges supportées par le SISAM. Par ailleurs, les subventions d'investissement, notamment celles de la CAF, pourraient jouer un rôle important dans le financement de ces projets, comme cela a été le cas pour les réalisations précédentes.
Cette étude conforte ainsi les orientations de gestion suivies jusqu'à présent et souligne l'importance de poursuivre une gestion financière anticipative, conciliant le développement des services à la population, la réalisation des investissements et la maîtrise des contributions des communes membres.

Secrétaire de séance : Audrey AVEZARD

Le compte rendu de la séance du 7 juillet 2026 est arrêté et adopté à l'unanimité.

20261029.2 Renouvellement de la convention d'aide aux séjours avec la FOL 74

Exposé

Fatima BOUVIER rappelle la délibération du 27 mai 2021 approuvant la convention relative aux séjours de vacances FOL-UFOVAL-SISAM. Le montant de la participation du SISAM est de 10 euros par jour et par enfant bénéficiaire. La participation des jeunes à ce dispositif a sensiblement augmenté en 2025. Pour l'exercice 2026, il faudra attendre le bilan des vacances de fin d'année pour disposer des chiffres définitifs.

	2024		2025		2026	
	Nbre. d'enfants inscrits	Participation SISAM	Nbre. d'enfants inscrits	Participation SISAM	Nbre. d'enfants inscrits	Participation SISAM
Hiver (fev. Mars)	1	70,00 €	1	70,00 €	1	70,00 €
Printemps	1	60,00 €	1	70,00 €	1	70,00 €
Eté	20	1 900,00 €	30	2 950,00 €	37	3 140,00 €
Fin d'année	1	70,00 €	1	70,00 €		
TOTAL	**23**	**2 100,00 €**	**33**	**3 160,00 €**	**39**	**3 280,00 €**

	2024			2025			2026		
	Sciez-sur-Léman	Anthy-sur-Léman	Margencel	Sciez-sur-Léman	Anthy-sur-Léman	Margencel	Sciez-sur-Léman	Anthy-sur-Léman	Margencel
Filles	10	0	4	11	0	3	12	2	4
Garçons	4	1	0	14	1	0	16	2	0
TOTAL / commune	**14**	**1**	**4**	**25**	**1**	**3**	**28**	**4**	**4**
Nombre d'enfants différents	19			29			36		

Décision

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le renouvellement de la convention relative aux séjours de vacances FOL-UFOVAL-SISAM ;
AUTORISE la présidente à la signer.

20261029.3 Renouvellement de la convention avec Chablais Inter Emploi

Exposé

Madame Audrey AVEZARD quitte l'assemblée pour ne pas participer au débat et au vote sur ce point.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence « temps méridien », et plus particulièrement de la mission de surveillance des élèves de maternelle et d'élémentaire au sein des quatre écoles de son territoire, le SISAM fait appel à l'association intermédiaire Chablais Inter Emploi pour renforcer ou remplacer les personnels communaux mis à sa disposition.

Les personnels concernés seront amenés à intervenir dans chacune des quatre écoles du territoire, pour une durée maximale de deux heures par jour, en fonction des besoins identifiés.

Durée de la convention :
Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027

Cette convention donnera lieu à une facturation mensuelle par site.

Décision

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE les termes de la convention ;
AUTORISE la présidente à signer la convention.

20261029.4 Présentation du projet de création d'une crèche à Sciez-sur-Léman

Exposé

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence petite enfance, le Syndicat intercommunal Sciez–Anthy–Margencel (SISAM) poursuit ses réflexions et ses actions visant à développer l'offre d'accueil du jeune enfant sur son territoire, afin de répondre aux besoins des familles des trois communes membres.
Le projet de création d'une nouvelle crèche à Sciez-sur-Léman s'inscrit dans cette démarche.

Ce projet prévoit l'acquisition de locaux au sein d'un programme immobilier porté par Léman Habitat, situé allée du Léman à Sciez-sur-Léman.
Le programme immobilier comprend notamment des logements, des commerces et un espace destiné à accueillir un établissement d'accueil du jeune enfant.

Les caractéristiques envisagées pour la crèche sont les suivantes :

- Une surface d'environ 355 m² au rez-de-chaussée du bâtiment n° 2 ;
- Des locaux aménagés, hors mobilier et équipements spécifiques ;
- Un espace extérieur ;
- Quatorze places de stationnement privatives ;
- Un local à vélos situé dans le bâtiment n° 2 ;
- Une intégration dans un programme immobilier comprenant six bâtiments et 113 logements, dont 43 logements sociaux.

Rappel des décisions antérieures
Lors de sa séance de décembre 2025, le conseil syndical a été appelé à se prononcer sur le principe de l'acquisition des locaux destinés à la création de cette nouvelle crèche.
Le montant initialement présenté s'élevait à 1 346 042 € HT.
Le calendrier prévisionnel initial envisageait une réception des locaux en novembre 2027, pour une livraison en décembre 2027. Ce calendrier a été modifié, le programme n'ayant pas débuté comme prévu.

État d'avancement du projet
Depuis cette première présentation, des échanges se sont poursuivis avec le porteur du programme immobilier afin de préciser les conditions techniques, financières et calendaires de réalisation de l'opération.

Lors de la séance du 29 octobre 2026, Mme Fatima BOUVIER présente aux membres du Conseil syndical un point d'étape sur le projet, portant notamment sur :

- L'état d'avancement du programme immobilier et des études ;
- Les éventuelles évolutions des caractéristiques du projet ;
- L'actualisation des conditions financières et des modalités d'acquisition ;
- Le calendrier prévisionnel de réalisation et de livraison ;
- Les conséquences éventuelles sur la programmation budgétaire et les engagements financiers du SISAM.

Objet de la présentation au conseil syndical

Cette présentation permet aux élus de disposer d'une information actualisée sur l'avancement du projet, ses conditions de réalisation ainsi que ses incidences financières et calendaires éventuelles.

Le prix de vente actualisé du projet est de 1 476 021 € HT, soit 1 771 225 € TTC. L'offre définitive reste soumise à la validation du conseil d'administration du bailleur social et est établie sur la base des conditions économiques actuelles.

Conclusion des échanges

Mme Fatima BOUVIER présente les caractéristiques du futur équipement, les aménagements prévus, les conditions financières de l'opération et le calendrier prévisionnel de réalisation, avec une livraison envisagée en juin 2028.

La Présidente tient à informer l'assemblée d'un élément nouveau concernant ce dossier avant toute délibération. Lors des derniers échanges, le bailleur social a annoncé qu'il s'agissait d'une vente de la quote-part de droit réel d'immobilier sur 65 ans et non d'une acquisition. Cette nouvelle information soulève plusieurs interrogations légitimes. La Présidente propose de reporter la délibération.

Aucune décision n'est prise sur ce projet au cours de la séance. Le dossier devra être complété et les points juridiques restant en suspens clarifiés avant une nouvelle présentation au Conseil syndical.

Fatima BOUVIER, expose les deux décisions prises.

Décision n° 2026-01 du 29 octobre 2026 Remplacement du système d'interphonie vidéo du siège du SISAM – Société HENCHOZ

Décision n° 2026-2 du 29 octobre 2026 Mission de suivi financier de la DSP Petite Enfance – Cabinet Finance Consult.

Compte rendu des décisions de la Présidente prises dans le cadre de ses délégations

Madame Fatima BOUVIER informe les membres du Conseil syndical des dossiers suivants, relevant de la délégation de pouvoir accordée à la Présidente par délibération n° 20260416.04 du 16 avril 2026 :

• Remplacement du système d'interphonie vidéo du siège du SISAM : à l'issue d'une consultation ayant donné lieu à la demande de trois devis, la proposition de la société HENCHOZ a été retenue pour un montant de 6 799,75 € HT, soit 8 159,72 € TTC (devis n° DC267240-2 du 13 octobre 2026).

• Suivi financier de la délégation de service public Petite Enfance : Madame la Présidente présente la proposition du cabinet Finance Consult, retenue pour assurer un accompagnement financier du contrat sur cinq ans, notamment le contrôle des révisions tarifaires, le suivi des éléments d'exploitation et une réunion annuelle de suivi. Le montant global de la mission est de 11 000 € HT, soit 13 200 € TTC.

Le Conseil syndical prend acte de ces informations. Ce point ne donne pas lieu à un vote.

Procès-verbal de séance dressé le 29 octobre 2026 par le secrétaire de séance élu par ses pairs.

Madame la présidente, constatant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, rappelle la date du prochain Conseil syndical, fixé au 17 décembre 2026, et lève la séance à 20 h 50.

Procès-verbal de séance dressé le 29 octobre 2026 par le secrétaire de séance élu par ses pairs.

La secrétaire de séance,
Audrey AVEZARD

La présidente,
Fatima BOUVIER